2. MITAINE DE RECEVEUR

Règle 3.04 :

Un receveur ne peut remplacer sa mitaine pour un gant de joueur ou une mitaine de premier but dans le cours d’une partie ou quelconque jeu individuel. La mitaine du receveur peut comporter une pièce de vinyle fluorescente cousue.

Révision #2
Créé 20 juin 2023 01:54:30 par Baseball Québec
Mis à jour 20 juin 2023 02:01:19 par Baseball Québec